

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

PROCES VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2011

Date de la convocation : 14.01.11

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Le 18 janvier deux mille onze, à 20h30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 14 janvier 2011 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

- | | |
|---|--------|
| 1. Personnel : Création – Suppression de postes | 2011-1 |
| 2. Budget Assainissement : Décision Modificative n° 1 | 2011-2 |
| 3. Etude «salle associative » | 2011-3 |
| 4. Panneaux photovoltaïques | 2011-4 |
| 5. Contrat d'abonnement de prestations juridiques | 2011-5 |
| 6. Mutualisation du personnel : Avenant n° 4 à la convention initiale | 2011-6 |
| 7. Adhésion à l'AGSGV | 2011-7 |
| 8. EPF Smaf : adhésion de nouveaux membres | 2011-8 |

Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CHERVALIER Jean-Paul, CHALARD Christine, DE ABREU Jérôme, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain .

Absents et excusés : DA SILVA Aristide (pouvoir à Michel Laurent), GANNE Philippe (pouvoir à Nadine Boutonnet).

Absents : AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, COUTURIER Philippe, VALLERY Myriam.

Madame MERLE Virginie ayant été désignée secrétaire de séance, Madame le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 8 décembre 2010. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

Madame le Maire demande au public s'il aura des questions. La réponse est négative.

Signature

N° 1 2011-1 :

PERSONNEL TERRITORIAL - CREATION /SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle expose la réussite d'un agent municipal titulaire à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, session 2009.

La nomination de cet agent peut permettre l'ouverture de deux postes supplémentaires dans le même grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

D'autres promotions de grade sont possibles et ont également été examinées par le Maire.

VU, la loi 84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement son article 34,

VU, la demande qui sera présentée à la Commission Administrative Paritaire et au Comité Technique Paritaire, pour avis, dans leur séance respective du 17/03/11,

CONSIDERANT, le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 24.04.09,

CONSIDERANT, la nécessité de créer 3 emplois d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT, la nécessité de supprimer 3 emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et 1 emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe,

Il convient donc, si le Conseil en est d'accord :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique territorial Principal de 2^{ème} classe,
- De créer deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique territorial de 1^{ère} classe et un emploi permanent à temps incomplet (17.5/35è)
- De modifier le tableau des emplois de la commune, à compter du 1^{er} février 2011, ainsi qu'il suit :

FILIERE TECHNIQUE : cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

GRADE :

- **Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (échelle 5)**

Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

- **Adjoint technique de 1^{ère} classe (échelle 4)**

Ancien effectif : 4 Nouvel effectif : 6

- **Adjoint technique de 2^{ème} classe (échelle 3)**

Ancien effectif : 12 Nouvel effectif : 9

Signature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE

- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**
- **D'inscrire au budget primitif de la commune, pour l'année 2011, au chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.**

N° 2 2011-2

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – Budget Assainissement 2010

Rapporteur : Alain Vassort

☒ A la suite d'un accord entre la Semerap, la Perception et la Commune, il convient d'annuler les titres n° 8 (648.77 €) et 16 (46.97 €) correspondant à une surtaxe d'assainissement communal surestimée des années 1998 et 1999.

Pour ce faire, une somme totale de 695.74 € doit être mandatée à l'article 673.

Monsieur Vassort présente la décision modificative du budget N° 1

		DEPENSES		RECETTES	
		Dimin crédits	Augm crédits	Diminut crédits	Augment. crédits
FONCTIONNEMENT					
Chapitre 011	Art 623	700			
Chapitre 67	Art 673		700		
TOTAL		700	700		
TOTAL GENERAL		0	0	0	0

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord à cette décision modificative N° 1.

N° 3 2011-3

ETUDE « SALLE ASSOCIATIVE »

Rapporteur : Alain Vassort

Les Elus ont confié à Monsieur BELIN Xavier, Architecte, 5 rue du Portaloux à Vertaizon, la réalisation d'une étude relative à la construction d'une salle associative, rue du 14 juillet à Ménétrol.

Au vu des premières données de cette étude, analysées et discutées en bureau municipal, le projet est gelé, au regard de nouveaux éléments du Plan d'Aménagement de Bourg.

Signature

Il convient donc de rémunérer Monsieur BELIN pour les prestations effectuées à ce jour, soit une facture de 1794 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **Décide de ne pas poursuivre l'étude relative au projet de construction d'une salle associative, rue du 14 juillet.**
 - **Autorise le paiement de la facture d'honoraires à Monsieur BELIN.**
 - **Mandate Madame le Maire pour signer les actes nécessaires à ce règlement.**
-

N° 4 2011-4

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – SURCOUT

Rapporteur : Karine Tavernier

VU, la consultation pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire faite par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 15 avril 2010 auprès de trois entreprises,

CONSIDERANT, la délibération du 28 juin 2010 retenant la proposition de prix de l'entreprise Auvergne solaire photovoltaïque, située Le Bouix 63410 Charbonnières les varennes, pour un montant de 69 030 € HT et domant pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à ce marché.

CONSIDERANT, qu'une modification de localisation des onduleurs, préconisée à l'issue de l'étude technique ERDF et acceptée par le Maire, a engendré un surcoût de 688 € HT au devis REV1 retenu,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le paiement de ce surcoût non connu ni prévu au moment de l'acceptation du devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **Reconnait qu'un surcoût a été engendré par la modification de la localisation des onduleurs.**
 - **Autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement de la facture « suppléments » arrivée en Mairie le 12.11.10, d'un montant de 688 € HT et à signer les actes nécessaires à ce règlement.**
-

N° 5 2011-5

CONTRAT D'ABONNEMENT DE PRESTATIONS JURIDIQUES

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Dans la démarche de bénéficier d'une assistance juridique permettant de traiter efficacement certains dossiers concernant les domaines de l'urbanisme, des marchés

Signature

publics, et plus généralement toutes questions touchant à la gestion de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de conclure un **contrat d'abonnement avec Maître Claude DEVES**, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand, demeurant 25 boulevard Gergovia à Clermont-Ferrand.

Ce contrat propose des réponses rapides par fax, lettre ou téléphone à des questions posées et la fourniture d'éléments documentaires ou de jurisprudence, sachant qu'une facturation spécifique sera proposée à la collectivité pour dépôt de mémoires ou rédaction d'actes juridiques plus conséquents.

Le montant annuel de la prestation est fixé à la somme de 2400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE SON ACCORD à la conclusion du contrat tel qu'exposé ci-dessus,**
- **DONNE SON ACCORD au renouvellement de ce contrat pour la durée du présent mandat.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'abonnement 2011 et les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

N° 2 2011-6

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ENTRE LA COMMUNE DE MENETROL ET RIOM COMMUNAUTE : AVENANT N° 4

Rapporteur : Alain Vassort

VU, les statuts modifiés de Riom Communauté en date du 25.05.05 et la convention de mise à disposition d'une partie des services municipaux de la commune de Ménérol en date du 8 août 2005,

VU, les avenants n°1, 2 et 3 de la convention de mise à disposition,

CONSIDERANT qu'il convient de faire évoluer le mode de calcul des coûts de fonctionnement du personnel mutualisé, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011,

Madame le Maire présente l'avenant n° 4 à la convention initiale de mise à disposition du personnel.

Suite à l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les nouvelles dispositions introduites par l'avenant n° 4**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant portant modification à la convention de mise à disposition d'une partie des services municipaux entre la commune de Ménérol et Riom Communauté.**

Signature

N° 7 2011-7

ADHESION A L'AGSGV

Rapporteur : Alain Vassort

Le 1^{er} Adjoint, Alain Vassort, présente au conseil municipal les actions engagées par l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme.

Il propose, si le conseil municipal en est d'accord, que la commune devienne membre de cette association.

Le tarif de l'adhésion est calculé selon un barème par tranche en fonction du nombre d'habitants. La population de Ménérol, au dernier recensement, étant de 1591 habitants, l'adhésion s'élèverait, pour l'année 2011, à :

0.15 € X 999 habitants = 149.85 €

0.13 € X 592 habitants = 76.96 € soit un total de **226.81 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▣ **Approuve le projet d'adhésion à l'AGSGV et sa reconduction pendant la durée du mandat.**

▣ **Autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2011 et tous les documents s'y rapportant.**

2011-8

EPF Smaf – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Rapporteur : Michel Laurent

Madame le Maire expose que les communes de :

TREMOUILLE SAINT LOUP (Puy de Dôme), par délibération en date du 21 juillet 2010,

AIX LA FAYETTE (Puy de Dôme), par délibération en date du 13 octobre 2010,

JENZAT (Allier), par délibération en date du 13 octobre 2010,

PARAY LE FRESIL (Allier), par délibération en date du 18 novembre 2010,

SAINT ILLIDE (Puy de Dôme), par délibération en date du 18 novembre 2010,

Et la communauté de communes de :

PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS (Puy de Dôme), par délibération en date du 16 août 2010,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 16 août, 13 octobre et 18 novembre 2010 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 06 décembre 2010 a donné un avis favorable.

Signature

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

9/ QUESTIONS DIVERSES

✕ MOUVEMENT DE GREVE

Madame le Maire annonce un mouvement de grève pour le jeudi 20 janvier 2011. Sept agents de l'école ont annoncé leur participation pour s'insurger contre la précarité de l'emploi en général et le maintien de postes de contractuels dans la Fonction Publique Territoriale.

✕ DATES A RETENIR

- | | |
|---|--|
| - Bureau élargi : | 26.01.11 à 20h00 |
| - DOB et vœux du maire : | 28.01.11 à 18h30 |
| - Formation des Elus sur Finances Publiques : | 27.01.11 à 18h Riom
Maison associations |
| - Bureau élargi concernant Agenda 21 : | 16.02.11 à 20h00 |
| - Elections cantonales : | 20 et 27.03.11 |
| - Vote du budget Commune et Assainissement : | 23.03.11 à 20h00 |

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

MENETROL, le 18 janvier 2010

LE MAIRE,

Nadine BOUTONNET

FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 18 janvier 2011

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1. 2011-1 Personnel : Création et suppression de postes
2. 2011-2 Finances : DM 1 - Budget Assainissement
3. 2011-3 Finances : Etude projet "salle associative" rue du 14 juillet
4. 2011-4 Finances : Panneaux photovoltaïques : surcoût au devis REV
5. 2011-5 Adm Générale : Contrat d'abonnement de prestations juridiques
6. 2011-6 Adm Générale : Mutualisation du personnel - Avenant n° 4
7. 2011-7 Adm Générale : Adhésion à l'AGSGV
8. 2011-8 Urbanisme : EPF Smaf adhésion de nouveaux membres

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUTONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
BOUILHOL	Jean-Charles		MERLE	Virginie	
CHALARD	Christine		MIGNOTTE	Pascal	
CHERVALIER	Jean-Paul		PASTOR	Abel	
COUTURIER	Philippe		SURZUR	Laurence	
DA SILVA	Aristide		TAVERNIER	Karine	
DE ABREU	Jérôme		VALLERY	Myriam	
GANNE	Philippe		VASSORT	Alain	
JOUVE	Isabelle				